Accusé de réception en préfecture
050-215004813-20250911-DM2025-76-DE
Date de télétransmission : 15/09/2025
Date de réception préfecture : 15/09/2025

République Française

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint Germain-sur-Ay

Extrait du registre des Décisions du Maire

DECISION DU MAIRE N° 2025-76

1 – COMMANDE PUBLIQUE
1.1 – Marchés publics

Le Maire,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant du marché est inférieur à 90 000 € HT,

VU, le devis 25D-143-WR du 10 juillet 2025 de l'entreprise SARLEC relatif au terrassement pour pose de massif d'éclairage pour le système de vidéoprotection d'un montant de 1 350,00 € HT (1 620,00 € TTC),

DECIDE

Article 1er :
d'accepter et de signer le devis 25D-143-WR du 10 juillet 2025 de l'entreprise SARLEC relatif au terrassement pour pose de massif d'éclairage pour le système de vidéoprotection d'un montant de 1 350,00 € HT (1 620,00 € TTC) ;

Article 2 :
que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal commune, en dépenses d'investissement, à l'article 231.

Fait à Saint-Germain/Ay,
Le 11 septembre 2025,
Le Maire,
Christophe GILLES

MAIRIE DE ST-GERMAIN-SUR-AY (MANCHE)

Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le (cf. visa du contrôle de légalité) ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.